

kandid



www.chantejardin.fr
www.kandid-music.com

Le concept des « concerts à emporter » (ou « chante-jardins »)...

Abattre les barrières existantes entre un artiste et son public, c'est ce que proposent les concerts chez l'habitant, ou « concerts à emporter ».

Vos amis, votre famille, vos collègues, sont conviés à un concert qui a lieu... chez vous !

L'objectif : donner une dimension particulière et inattendue à vos soirées entre amis, anniversaires ou fêtes de fin d'année, dans un contexte intimiste et convivial...

Les concerts se passent devant 20, 30 personnes, ou plus... si vous avez un grand salon ou un grand jardin !

Un moment de musique pas comme les autres, où qualité d'écoute, proximité et partage sont au rendez-vous ! (Un cadre intimiste est donc essentiel!)

- Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=XaEbMzABOcs> -



Comment ça se passe?

Mais tout simplement... On sonne chez vous, vous ouvrez et nous voilà. Puis passent devant vous micros, sono, guitares, câbles en tout genre...

Oh miracle, 2h plus tard, voilà votre appartement prêt à devenir une véritable salle de spectacle en miniature !

Le concert dure 1h /1h15 environ...

Il peut être précédé d'un pot d'accueil, ou bien suivi d'un buffet (chaque invité peut amener un petit quelque-chose)... Libre à vous d'organiser la soirée comme bon vous semble !

Combien ça coûte?

Lorsqu'on est intermittent du spectacle (ce qui est notre cas), chaque fois que nous faisons un concert nous devons être déclarés, cotiser aux différentes caisses, etc... Notre association rémunère un comptable pour gérer cette partie.

A titre indicatif, pour un cachet d'artiste au smic il faut compter **190€ ttc**, soit un total de **380€ ttc** pour 2 musiciens. Voilà concrètement ce que coûte un concert en formule duo (hors frais de transport).

L'organisateur du concert a également la possibilité d'effectuer lui-même les déclarations des musiciens via le GUSO (l'équivalent du Chèque Emploi-Service pour les artistes). Les démarches sont relativement simples, et je peux vous guider en direct si c'est l'option que vous choisissez. Dans ce cas, le coût est un peu moins élevé: 340€ ttc.

(Quelque soit le cas de figure choisi, il faudrait si possible pouvoir nous assurer un minimum de **300€**).

Concernant le mode de rémunération, plusieurs possibilités sont envisageables :

- Soit nous sommes payés « **au chapeau** », directement par les invités : Dans ce cas, il faut vraiment que les invités soient bien briefés à l'avance que leur générosité sera mise à contribution, qu'il s'agit de notre métier, qu'on sera déclaré pour ce concert, (et éventuellement quelle somme est nécessaire pour cela)... Pour éviter les mauvaises surprises (je parle d'expérience!), c'est très important que l'organisateur explique tout cela aux invités en amont, mais le rappelle aussi le soir du concert (un mot d'accueil est le bienvenu en début de concert!)
- Soit il y a un système d'**entrée payante** (par exemple 10€ max par personne): les invités sont bien entendu prévenus à l'avance également. (Peut-être moins « convivial », mais ça peut éviter de mauvaises surprises à l'arrivée...).
- Soit c'est la personne qui organise qui nous paye directement une **somme fixe**: Ca peut être notamment le cas si l'organisateur ne se voit pas demander une participation aux invités... (Mais l'organisateur peut aussi nous rémunérer avec une somme fixe et rentrer dans ses frais en récupérant l'argent du chapeau ou des entrées payantes).

Bref, tout est envisageable... A discuter directement ensemble!

Dans les 2 premiers cas (lorsque ce sont les invités qui nous rémunèrent), il faut qu'il y aie **30 personnes minimum**, pour que ce soit un minimum rentable pour nous... (S'il y a 30 personnes qui donnent chacune 10€, ça fait 300€... donc presque la somme nécessaire).

Besoin de + de précisions?

06.09.92.02.03 / kandidsun@hotmail.com

www.chantejardin.fr

www.kandid-music.com